

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 1

Vorwort: Une entente réalisée

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — Une entente réalisée. — Au tournant de l'année. — Hommage aux démissionnaires. — N'exagérons rien. — Quelques études sur l'orthographe des écoliers (suite). — Partie pratique : Leçons élémentaires de grammaire avec exercices adaptés (suite). — Echos de la presse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Société des institutrices.

Une entente réalisée

La plupart de nos lecteurs savaient que, depuis plus d'une année, était pendante la question de régler par un accord la publication des deux revues : le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste*, organes respectifs de la Société fribourgeoise d'Education et de la Société de Secours mutuels du personnel enseignant fribourgeois.

Dans une réunion, tenue au Cercle catholique de Fribourg, et présidée par M. J. Dessibourg, directeur de l'Ecole normale, les délégués des deux sociétés ont conclu, en date du 16 décembre, une entente sur les bases suivantes :

1° Les deux organes, le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent alternativement. Ils ont chacun leur comité et leurs rédacteurs distincts. Si les circonstances le réclament, les deux comités de rédaction auront des réunions communes.

2° Il paraîtra chaque année 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*. Dans la règle, chaque numéro comprend 16 pages.

3° Les annonces sont communes. A la fin de l'année, la quote-part, soit le quart du produit, en est versée à la caisse de la Société de Secours mutuels.

4° Le *Bulletin pédagogique* conserve son droit de publier des articles pour la défense des intérêts matériels du personnel enseignant. De son côté, le *Faisceau mutualiste* peut insérer des articles pédagogiques et des articles en langue allemande.

5° Chaque organe rétribue ses rédacteurs et ses collaborateurs.

6° Tous les abonnés au *Bulletin* reçoivent de ce chef le *Faisceau* pour un même et unique prix d'abonnement annuel.

7° La Société fribourgeoise d'Education fait imprimer à ses frais les 5 numéros annuels du *Faisceau*, comptés à 16 pages. Tous les suppléments d'impression et tous les tirages supplémentaires du *Faisceau* sont à la charge de la Société de Secours mutuels.

8° Les dates de la paraissances des deux périodiques sont fixées d'entente par les comités de rédaction.

9° Le présent contrat est résiliable moyennant un avertissement préalable et réciproque de six mois.

La réunion dans laquelle a été conclue la présente convention comprenait, pour la Société fribourgeoise d'Education : M. A. Savoy, son président ; M. E. Dévaud, professeur à l'Université ; M. F. Barbey, inspecteur des Ecoles secondaires ; M. L. Brasey, secrétaire. Pour la Société de Secours mutuels : M. E. Villard, son président ; M. A. Bondallaz et M. M. Helfer, instituteurs à Fribourg.

Maintenant que les malentendus sont dissipés, nous pouvons espérer que l'entente réalisée sera durable, et elle le sera, grâce à la bonne volonté de tous, car les deux sociétés n'ont pas des programmes opposés. En se rapprochant à nouveau de notre Société fribourgeoise d'Education, la Société de Secours mutuels, qui compte un grand nombre d'adhérents dans toute la partie allemande du canton, contribuera de cette manière à unir tous les éducateurs chrétiens dans un même *faisceau patriotique*.

Intérêts de la Société

Dans sa réunion du 16 décembre, le Comité de rédaction du *Bulletin pédagogique* a prié M. l'abbé Dr Eugène Dévaud, professeur à l'Université et à l'Ecole normale de Hauterive, de bien vouloir se charger de la rédaction en chef de notre organe. Nous avons le plaisir d'annoncer que M. le professeur Dévaud a accepté de remplir cette fonction. Nos lecteurs se réjouiront de ce choix, qui est heureux à tous égards.

Pour correspondre à un désir du Comité de la Société d'Education, un instituteur va être prochainement désigné pour faire partie de notre Comité de rédaction.

L'Imprimerie Saint-Paul nous a demandé de résilier le contrat

passé avant la guerre et d'étudier un prix d'abonnement qui lui permette au moins de faire face à ses frais. Le chiffre de 5 fr. qui a été fixé est *au-dessous du prix de revient* avec le nombre actuel des abonnés. Pour suffire aux dépenses, il faut trouver une centaine d'abonnés de plus. Il importe que les membres du corps enseignant fassent à leur journal de la bonne réclame. Nous leur demandons *cent* abonnés comme cadeau de Nouvel-An. Ayant fait des sacrifices pour leur éviter un abonnement à deux revues, nous leur demandons de nous aider à leur tour.

Au tournant de l'année

Ce n'est pas sans résistance que j'ai accepté les charges et la responsabilité de la rédaction du *Bulletin pédagogique*. Mon consentement était subordonné à une essentielle condition : M. l'abbé Dessibourg, directeur de l'Ecole normale, devait rester à la tête du Comité de rédaction. Sa longue expérience de l'enseignement, son sens des réalités administratives, sa connaissance personnelle des membres du personnel enseignant me seront un appui, mieux encore : une garantie. Il a bien voulu accéder à mes désirs : Je ne pouvais plus me dérober.

Mon programme ? Je n'ai pas le temps d'en préparer un : l'imprimerie attend la copie, le trimestre finissant exige que l'on corrige force compositions, que l'on calcule les notes... Et que vous dirais-je de bien neuf ? Je suivrai la tradition fribourgeoise, fidèlement, simplement, à l'instar de mes prédécesseurs ; elle est catholique d'inspiration ; elle est française de langue et de méthode ; mais elle est du terroir par de nombreuses particularités qui nous distinguent de nos voisins. Nous resterons « nous-mêmes » et « de chez nous », ne recommandant à l'imitation que ce qui, venant du dehors, s'adapte réellement à notre esprit, à nos croyances, à nos coutumes, à notre caractère.

Chers instituteurs, le *Bulletin* doit être le lien qui vous unit les uns aux autres, qui vous unit tous à l'Ecole normale, centre de la vie pédagogique du canton. Accordez-lui plus que les quelques argents de votre abonnement : votre sympathie, un peu de votre cœur. Ce modeste journal est ce que les maîtres du canton le font. Faites-le donc à la ressemblance des meilleurs d'entre vous, du meilleur de vous-même. Ecrivez-y ; défendez-le ; et si quelque imperfection vous choque, ne vous en plaignez pas avec amertume ou moquerie en quelque réunion ou conférence, mais avertissez-nous en d'abord, et veillez ensuite à nous aider à y remédier.

Que sera cette année ? Qu'importe ce qu'elle peut apporter, si, en définitive, y trouvent leur compte ces deux sublimes réalités